

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/424/Add.1
1^{er} septembre 2004

(04-3634)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Addendum

Le présent document contient les renseignements concernant les activités de coopération technique et financière qui présentent un intérêt pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC que le Fonds monétaire international (FMI) a fait parvenir au Secrétariat dans une communication datée du 27 août 2004.

**FMI: Octroi d'assistance technique (exercices 2001 à 2005)
(En années-personne effectives)¹**

	Ex. 2001 chiffres effectifs	Ex. 2002 chiffres effectifs	Ex. 2003 chiffres effectifs	Ex. 2004 chiffres effectifs	Ex. 2005 chiffres prévus
Budget d'assistance technique du FMI	265,5	268,8	262,2	262,1	264,1
Personnel	171,8	172,2	174,1	186,1	173,5
Consultants au Siège	22,7	23,2	20,1	20,6	29,9
Experts sur le terrain	71,0	73,4	68,0	55,4	60,7
Ressources extérieures d'assistance technique	77,7	77,8	93,5	105,3	113,0
PNUD	8,4	9,6	9,6	8,1	7,7
Japon	59,5	56,2	61,9	61,6	62,1
Autres cofinanciers	9,8	12,0	22,0	35,6	43,2
Ressources totales de l'assistance technique	343,2	346,6	355,7	367,4	377,1
Fourniture régionale d'assistance technique²	275,8	280,0	286,5	291,1	305,9
Afrique	68,2	71,9	72,1	83,8	85,2
Asie et Pacifique	57,0	63,1	67,5	69,0	75,7
Europe I	30,2	30,3	27,7	-	-
Europe II	40,8	32,6	25,1	-	-
Europe	-	-	-	35,5	32,7
Moyen-Orient	27,8	22,4	26,5	-	-
Moyen-Orient et Asie centrale				40,1	48,4
Hémisphère occidental	23,7	28,0	32,6	26,6	27,4
Régional et interrégional	28,0	31,7	35,1	36,0	26,9
Non affectées	0,0	0,0	0,0	0,0	9,6
Fourniture d'assistance technique autre que régionale³	67,5	66,6	69,2	76,4	71,2
Fourniture totale d'assistance technique	343,3	346,6	355,7	367,4	377,1
Ressources totales fournies, par département	343,3	346,6	355,7	367,4	377,1
Département des systèmes monétaires et financiers	101,2	115,5	120,0	122,0	118,4
Département des finances publiques	111,9	97,5	94,3	95,6	100,8
Département des statistiques	48,2	49,2	55,7	59,0	57,3
Institut du FMI	54,4	56,0	55,4	53,6	60,9
Département juridique	15,4	15,5	19,6	23,9	26,3
Autres départements ⁴	12,2	12,9	10,7	13,3	13,3

Source: Bureau de gestion de l'assistance technique.

¹ Une année-personne effective d'assistance technique représente 260 jours. De nouvelles définitions sont utilisées depuis 2001. Les données ont été ajustées rétroactivement.

² Pendant l'exercice 2004, le Département Europe II a été supprimé et les pays qu'il regroupait ont été repris par les nouveaux Départements Europe et Moyen-Orient et Asie centrale, respectivement.

³ Assistance technique indirecte, y compris politique, gestion, évaluation et autres activités connexes en matière d'assistance technique.

⁴ Inclut le Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, le Département de la technologie et des services généraux et le Bureau de gestion de l'assistance technique.